

Des formations en **CDI** dans le BTP

L'expérience a déjà fait ses preuves en Seine-et-Marne, dans les Yvelines et dans le Val-d'Oise. Jeudi 2 février, le Syndicat des travaux publics de l'Essonne (STP 91) et la Fédération française du bâtiment (FFB 91) ont rejoint l'initiative et signé la Charte pour l'emploi et la formation dans le bâtiment et les travaux publics (BTP) en Essonne. Objectif : inciter à l'embauche de demandeurs d'emploi en leur proposant une formation diplômante qui plus est, rémunérée. Les postulants sont, en effet, pour la plupart embauchés en contrat à durée indéterminée (CDI) dès leur entrée en formation. Ce dispositif vise aussi à faciliter le recrutement de main d'œuvre pour les entreprises du BTP. Un secteur d'activité qui souffre d'une image de métiers réputés souvent difficiles. De nombreux partenaires se sont associés à la charte, comme le Conseil général, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP), l'Union des maires de l'Essonne, et l'Assedic sud-est francilien.

La signature de cette charte a été suivie de l'inauguration de la première formation au métier de "compagnon maçon voirie réseaux divers". Ainsi, treize demandeurs d'emplois essonnais ont démarré une formation de quatorze semaines. Ils sont accueillis sur les terrains Clauses, à Brétigny-sur-Orge. Onze d'entre eux sont déjà en possession d'un CDI, et seront donc rémunérés par l'une des dix entreprises partenaires. N'étant plus sous le régime des Assedic avant d'entamer cette formation, les deux autres stagiaires sont rétribués via l'Aref Ile-de-France (sorte de



Les treize stagiaires destinés à devenir "Compagnon maçon voirie réseaux divers" en quatorze semaines de temps, accompagnés notamment de leur formateur, Bruno Marquigny (à gauche), de François Descombes (à sa gauche), du syndicat des travaux publics de l'Essonne (STP 91), d'Eric Lafont (à sa gauche), responsable de l'agence Euurovia 91, l'un des dix employeurs, et des responsables des organismes financeurs (à droite), en particulier l'Aref Ile-de-France.

mutuelle dédiée à la formation dans le BTP) et l'Assedic. Au final, tous gagneront le Smic durant la durée de leur formation, et éventuellement bénéficieront des avantages sociaux des entreprises.

UNE DEUXIÈME CHANCE POUR LES JEUNES

Le stage se répartit de la façon suivante : environ 20 % de formation théorique et 80 % de pratique. « En sortant, ils auront touché à peu près à tout ce qui fait qu'en arrivant sur un chantier, ils sauront ce qu'on attend d'eux », précise Bruno Marquigny, leur formateur. En fait, ce cursus

est idéal pour tous ceux qui avaient entrepris des études dans le BTP sans jamais pouvoir les finir. Cette fois, en quatorze semaines de temps, ils ressortiront avec une qualification. Ils ne resteront ainsi pas éternellement "manœuvres", même s'il leur restera encore beaucoup à apprendre sur le tas. « J'avais commencé un Bac pro ventes, mais ça n'a pas marché, explique Johnny, 20 ans. J'ai postulé pour cette formation car elle permet de gagner du temps, et en plus on est rémunéré tout de suite ». Les treize heureux élus ont été sélectionnés par les entreprises partenaires elles-mêmes, et par le biais de

l'ANPE. Ce mode de recrutement assure un taux de réussite élevé. A l'origine, environ 140 jeunes ont manifesté un intérêt pour cette formation de compagnon maçon voirie réseaux divers. D'autres formations devraient être mises en place à l'avenir. Christophe, 26 ans, a lui aussi connu une situation d'échec scolaire. Mais aujourd'hui, il sent que c'est le moment de se bouger : « Il y a du travail dans les travaux publics, et comme pas mal d'anciens vont partir à la retraite, il y aura d'autant plus de possibilités d'évolution dans le métier. »

O. Fermé